

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;

Étaient absents :

Gilbert GRENIER,	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 20h00.

### **1.1 Période de questions**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions. Aucune question n'est posée.

## **2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### 216-09-2022 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2022;

En Conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

### 217-09-2022 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 août 2022 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal du 22 août 2022.

Adoptée à l'unanimité

218-09-2022 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

Comptes payés	33 363,92 \$	C2200248
	926,45 \$	V0290722
Comptes à payer	40 040,01 \$	C2200249 à C2200262
	16,00 \$	L2200134 à L2200134
Salaires payés	6 281,22 \$	D2200458 à D2200472

Adoptée à l'unanimité

219-09-2022 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu'il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2022 telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

**2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois d'août 2022 aux membres du conseil.

## **2.6 Avis de motion – Règlement numéro 367-2022 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine**

M. Simon Dufault, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement no 367-2022 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine.

- Dépose, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec le projet de règlement no 367-2022 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité de Sainte-Christine.

Ce règlement aura pour objet de régir la conduite des débats du Conseil pour le maintien du bon ordre et de la bienséance pendant les séances ainsi que pour maintenir l'ordre et de décorum lors des séances du Conseil municipal.

## 220-09-2022 **2.7 Rapport final – Démolition des bâtiments municipaux**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 062-03-2022 le 7 mars 2022, octroyant le contrat de démolition des bâtiments municipaux situés au 647, 1<sup>er</sup> Rang Ouest et au 630, rue des Loisirs à Excavation Éric Beaugard inc. au coût de 23 190,00 \$, taxes en sus.

Attendu que le conseil municipal a autorisé, par la même résolution, que le montant des travaux soit pris du surplus accumulé non affecté;

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 121-05-2022 le 2 mai 2022, octroyant le contrat de relocalisation d'équipement électrique à S. Duclos Électrique Enr. au coût de 4 135 \$, taxes en sus;

Attendu que le conseil municipal a autorisé, par la même résolution, que le montant des travaux soit pris sur surplus accumulé non affecté;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve le rapport final sur la démolition des bâtiments municipaux et de la relocalisation d'équipement électrique pour un total de 29 656,47 \$.

Adoptée à l'unanimité

## **3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies**

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair fait un compte rendu des interventions effectuées dernièrement par le service des incendies.

221-09-2022 **3.1.1 Remboursement de chandails et de plaques honorifiques**

Attendu que l'Association des pompiers de Sainte-Christine a fait l'acquisition de chandails à l'effigie du service des incendies pour chacun des pompiers et des premiers répondants;

Attendu que l'Association des pompiers de Sainte-Christine a fait l'acquisition de plaques honorifiques pour les pompiers quittant le service incendies pour la retraite ou en raison d'un déménagement;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal rembourse l'achat des chandails et des plaques honorifiques à l'Association des pompiers de Sainte-Christine au montant de 828,00 \$, taxes en sus.

Que le montant du remboursement soit pris du surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

222-09-2022 **3.2 Renouvellement d'entente - CITAM**

Attendu que l'entente entre la Municipalité de Sainte-Christine et CAUCA – Centre d'expertise multiservice pour le logiciel Alerte et notifications de masse vient à échéance le 12 novembre 2022;

Attendu que CAUCA offre la possibilité de renouveler le contrat avec actualisation des clauses et modalités dont :

- Le prix per capita passe de 0,30 \$ à 0,40 \$;
- Les frais variables ne sont plus facturés en bloc, mais seulement à l'utilisation;
- L'indexation est maintenant de 3 % au lieu de 2 %.

Attendu que CAUCA offre la possibilité de signer un contrat pour une durée de 5 ans et ainsi les prix seront gelés pour la durée du contrat, indexation en sus;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal renouvelle le contrat pour le renouvellement du logiciel « Alerte et notifications de masse ».

Que le maire, M. Jean-Marc Ménard et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer le contrat de renouvellement.

Adoptée à l'unanimité

**4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

#### **4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal**

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

#### 223-09-2022 **4.2 Achat de casquettes et de gourdes**

Attendu que M. Daniel Richard, inspecteur municipal a acheté personnellement plusieurs casquettes avec le logo de la Municipalité;

Attendu que le conseil souhaite procéder à l'achat de casquettes et de gourdes pour ceux qui sont intéressés;

Attendu que le conseil désire également faire le remboursement de deux casquettes à l'inspecteur municipal;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise le remboursement de deux (2) casquettes à l'inspecteur municipal, soit un montant de 41,98 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal souhaite faire l'acquisition de casquettes et de gourdes également pour les employés à temps plein, les employés de voirie et les élus.

Que le conseil municipal autorise l'achat de onze (11) casquettes au coût approximatif de 20,99 \$ chacun, taxes en sus et de trois (3) gourdes au coût approximatif de 14,99 \$ chacun, taxes en sus.

Que le conseil municipal accepte de faire l'acquisition de casquettes et de gourdes supplémentaires pour toute personne intéressée, mais que les frais d'achats au prix coûtant, plus frais d'administration de 15 %, soit refacturés à l'acheteur.

Que le coût pour l'achat des gourdes et des casquettes soit pris du surplus de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité

### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

M. Patrick Wolput étant absent, aucun un compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains n'est fait.

### **6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

#### **6.1 Compte rendu du Marché public**

M. Jean-Marc Ménard mentionne qu'il est allé au marché d'été la semaine dernière. Une épiluchette a eu lieu. Il n'a pas assisté à aucune réunion du Marché dernièrement.

224-09-2022 **6.2 Résultats – concours d’embellissement**

Attendu qu’ un concours d’embellissement a été organisé cette année et que la date des inscriptions était le 15 août 2022;

Attendu qu’ un total de quinze (15) inscriptions ont été recueillies;

Attendu que deux (2) participants se sont désistés, ce qui donne un total de treize (13) inscriptions au total;

Attendu qu’ une visite des propriétés a été effectuée le mercredi 24 août dernier par Mesdames Francine Brasseur, conseillère et Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière;

Attendu que ces dernières ont procédé à l’analyse de chacun des participants pour leurs plates-bandes et leurs potagers et qu’elles en sont venu à un consensus;

Attendu que Mesdames Brasseur et Bédard ont soumis leur choix aux membres du conseil et qu’ils s’en déclarent satisfaits;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte le résultat du concours d’embellissement, soit :

	Participant	Prix
1 <sup>er</sup> Prix	Mme Catherine Noël	300 \$
2 <sup>e</sup> Prix	Mme Nathalie Provost	200 \$
3 <sup>e</sup> Prix	Mme Francine Despaties	100 \$

Que le conseil municipal autorise le versement des prix aux participants.

Adoptée à l’unanimité

**7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

225-09-2022 **7.1 Adoption du Règlement no 366-2022 modifiant les règlements de zonage, de construction, de lotissement et des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02, le règlement de lotissement n° 255-02, le règlement de construction n° 256-02 et le règlement des permis et certificats n° 257-02;

Attendu que le conseil désire modifier lesdits règlements d’urbanisme afin de revoir à la hausse les montants des amendes imposées pour une infraction;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d’urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu qu' un avis de motion a été donné par M. Gilbert Grenier lors d'une séance du conseil tenu le 4 juillet 2022;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le de règlement intitulé : « *Règlement no 366-2022 modifiant les règlements de zonage, de construction, de lotissement et des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine* ».

Adoptée à l'unanimité

## **8. LOISIRS ET CULTURE**

### **8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur**

M. Pierre Noël fait compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault, fait un compte rendu des activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

### 226-09-2022 **8.2 Terrain de tennis – poteaux - Clôtures Laplume 2014**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a demandé des soumissions dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Simon Dufault,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne Clôtures Laplume 2014 pour la pose des poteaux pour le filet du terrain de tennis au coût de 4 118,40 \$, taxes en sus.

Que le contrat d'asphaltage du terrain de tennis suite aux travaux de Clôtures Laplume soit donné à un autre entrepreneur en temps et lieu.

Adoptée à l'unanimité

### 227-09-2022 **8.3 Renouvellement de convention – Réseau biblio – Système informatique**

Attendu que Le Réseau biblio de la Montérégie a soumis une copie de la nouvelle convention pour une période de trois (3) ans et se terminant le 31 décembre 2025;

Attendu que les frais d'exploitation à payer sur une base annuelle, taxes en sus, sont les suivants :

801 \$ - Pour l'hébergement des données de la bibliothèque dans une plateforme SaaS (Cloud);

360 \$ - Pour l'entretien et mise à jour des logiciels;

Attendu que à ce que les coûts prévus ci-dessus soient indexés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année du contrat selon l'indice de prix à la consommation au Canada (IPC) au cours de la période des douze (12) mois (1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre) précédant le 1<sup>er</sup> janvier;

En conséquence,  
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité renouvelle la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@ avec le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. pour une période de trois (3) ans.

Que M. Jean-Marc Ménard, maire, et Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée SIMB@.

Adoptée à l'unanimité

## **9. CORRESPONDANCE**

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

## **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

## **228-09-2022 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,  
Il est proposé par M. Pierre Noël,  
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h39.

Adoptée à l'unanimité

*Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Heidi Bédard,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

---

Jean-Marc Ménard,  
Maire